

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 17 MARS 1841.

---

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS. — CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE.

---

### EXPOSÉ DES MOTIFS.

---

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations un projet de loi tendant à ouvrir au département des travaux publics un crédit supplémentaire de fr. 159,020-27, pour le paiement de diverses dépenses de 1840 et années antérieures.

Les dépenses pour lesquelles le crédit est demandé, se répartissent de la manière suivante :

1° Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage et éclairage du ministère . . . . . fr.	12,789 11
2° Papiers pour l'administration centrale des postes et le service des provinces. . . . .	2,500 00
3° Routes. . . . .	148 15
4° Poldres . . . . .	84,036 77
5° Personnel des ponts et chaussées. . . . .	31,417 64
6° Personnel des postes . . . . .	14,156 03
7° Matériel des postes. . . . .	8,645 25
8° Transport des dépêches . . . . .	3,500 00
9° Remboursements aux offices étrangers . . . . .	1,834 32
Total égal . . . . . fr.	159,020 27

**1° FOURNITURES DE BUREAU, IMPRESSIONS, ACHATS ET RÉPARATIONS  
DE MEUBLES, CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE DU MINISTÈRE.**

Somme demandée : fr. 12,782-11.

Une somme de fr. 24,000 est accordée au budget de 1841, pour les dépenses de cette catégorie.

Précédemment, il n'était accordé que fr. 17,000.

C'est surtout à l'insuffisance de cette allocation qu'il faut attribuer les créances arriérées, pour le paiement desquelles des fonds sont demandés et qui s'élèvent :

Pour 1839, à . . . . .	fr.	6,914 52
Pour 1840, à . . . . .		5,867 59
Ensemble . . . . .	fr.	<u>12,782 11</u>

*Voir*, pour les détails, le tableau ci-annexé n° 1.

*Voir* aussi l'annexe n° 3 du rapport de la section centrale sur le budget des travaux publics pour 1841.

**2° PAPIERS POUR L'ADMINISTRATION CENTRALE DES POSTES ET  
LE SERVICE DES PROVINCES.**

Somme demandée : fr. 2,500.

Une somme de fr. 7,000 a été portée, pour les dépenses de cette catégorie, au chap. 1<sup>er</sup>, art. 4, du budget de 1840.

Les dépenses liquidées s'élèvent à fr. 6,982.

Les dépenses actuellement connues, restant à liquider, s'élèvent à fr. 2,278.

Le déficit est de fr. 2,260-40.

On demande fr. 2,500.

**3° ROUTES.**

Somme demandée : fr. 148-15.

*Voir* le tableau ci-annexé n° 2.

**4° POLDRES.**

Somme demandée : fr. 84,036-77.

*Voir* le tableau ci-annexé n° 3.

**5° PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.**

Somme demandée : fr. 31,417-64.

L'allocation du personnel des ponts et chaussées n'a été portée au budget de 1840 que pour fr. 415,500.

La Chambre des Représentants a alloué, pour le même service, au budget de 1841, une somme de fr. 451,000.

L'insuffisance du chiffre, reconnue en 1841, existait dès 1840. Il en est résulté un déficit de fr. 31,417-64. Le tableau de répartition de cette somme sera communiqué à la Chambre, si elle le désire.

#### 6° PERSONNEL DES POSTES.

Somme demandée : fr. 14,156-03.

Les sommes allouées au chap. VII du budget du ministère des travaux publics, exercice 1839, pour le service des postes, étaient les suivantes :

ART. 1. Personnel . . . . .	fr. 320,000
» 2. Matériel . . . . .	77,000
» 3. Transport des dépêches . . . . .	341,546
» 4. Service rural . . . . .	230,000
	Fr. 968,546

Le même crédit fut réparti de la manière suivante, au chap. IX du budget de l'exercice 1840 :

ART. 1. Personnel . . . . .	fr. 355,210
» 2. Matériel . . . . .	82,790
» 3. Transport des dépêches . . . . .	300,546
» 4. Service rural . . . . .	230,000
	Fr. 968,546

Ainsi le chiffre total du chapitre resta le même, mais une somme de fr. 41,000 fut transférée de l'art. 3 (transport des dépêches), savoir :

Sur l'art. 1 <sup>er</sup> . (Personnel.) . . . . .	fr. 35,210
Sur l'art. 2. (Matériel.) . . . . .	5,790

Les motifs qui firent demander ce transfert étaient également applicables à l'exercice 1839, et M. le rapporteur de la section centrale chargée de l'examen du budget du département des travaux publics, fit même remarquer, dans son rapport (page 39), qu'il serait nécessaire de demander, pour l'année 1839, soit un crédit supplémentaire, soit un transfert analogue à celui proposé au budget de 1840.

En effet, il résultait des développements donnés à l'appui du budget des travaux publics, pour ce dernier exercice, que le personnel de l'administration des postes, tel qu'il existait au mois de septembre 1839, au taux des traitements de cette époque, exigeait, abstraction faite des réductions qui résultaient de l'exécution du traité du 19 avril, une dépense annuelle de . . . . . fr. 341,510

Les réductions résultant de l'exécution de ce traité s'élevaient à 10,240

Il restait donc une dépense effective de . . . . . 331,270

Somme supérieure de . . . . . 11,270  
au montant de l'allocation du budget.

Cette augmentation de dépenses provenait, en grande partie, de la création de plusieurs nouveaux bureaux, création non prévue lors de la présentation du budget pour 1839.

La dépense des traitements des employés des postes s'est élevée, pendant l'année 1839, à la somme de fr. 334,156-03, tandis que l'allocation n'est que de fr. 320,000. Pour couvrir intégralement la dépense, il est donc indispensable d'obtenir un crédit supplémentaire de fr. 14,156-03.

### 7<sup>o</sup> MATÉRIEL DES POSTES.

Somme demandée : fr. 8,645-25.

Le développement que le service des postes a pris en 1839, ayant donné lieu à une consommation plus grande de matériel et d'impressions, la somme de fr. 77,000, allouée à l'art. 2 du chap. VII du budget de 1839, n'a pu suffire aux besoins du service. A défaut de fonds disponibles sur cet article, il n'a pas été possible jusqu'à présent de liquider :

1<sup>o</sup> Un compte d'impressions montant à . . . . . fr. 4,362 28

2<sup>o</sup> Un état des dépenses pour le service de la direction des postes de Bruxelles . . . . . 1,287 99

Total . . . . . fr. 5,650 27

La somme disponible n'étant que de . . . . . 5 02

Il y a, pour 1839, un déficit de . . . . . fr. 5,645 25

Pour 1840, le déficit, d'après les créances connues et non encore liquidées, est de fr. 2,862-06; on demande de ce chef fr. 3,000.

On demande donc :

Pour 1839, une allocation de . . . . . fr. 5,645 25

Pour 1840, une allocation de . . . . . 3,000 00

Ensemble . . . . . fr. 8,645 25

### 8<sup>o</sup> TRANSPORT DES DÉPÊCHES.

Somme demandée : fr. 3,500.

Ainsi qu'on l'a vu, l'allocation pour le transport des dépêches, qui était, en 1839, de fr. 341,546, a été réduite, au budget de 1840, à fr. 300,546.

En proposant cette réduction, le ministre des travaux publics espérait pouvoir, au moyen du chemin de fer, supprimer quelques services de malles. Ce résultat a été obtenu, mais ne l'a pas été aussi complètement qu'on l'avait espéré. Le transport des dépêches a coûté, en 1840, fr. 304,046, ou fr. 3,500 de plus que la somme portée au budget.

9° REMBOURSEMENTS AUX OFFICES ÉTRANGERS.

Somme demandée : fr. 1,834-32.

Les remboursements aux offices étrangers s'élèvent, pour 1839, à fr. 66,834 32

La somme portée pour cette nature de dépenses, au chap. II, art. 2 du budget des non-valeurs et remboursements, exercice 1839, ne s'élève qu'à. . . . . 65,000 00

Il y a donc déficit de. . . . . fr. 1,834 32

Ce déficit résulte de ce qu'en 1839 il a été conclu avec les offices des postes des Pays-Bas et de Hambourg des conventions, par suite desquelles l'administration belge a eu à rembourser à ces offices des sommes qui n'ont pu être comprises dans les évaluations du budget de cette année.

*Le ministre des travaux publics,*  
**CH. ROGIER.**

---

**PROJET DE LOI.**

---

 Leopold,

Roi des Belges,

**A tous présents et à venir, salut.**

Nous avons arrêté et arrêtons :

Notre ministre des travaux publics présentera aux Chambres, en notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

**ARTICLE PREMIER.**

Il est alloué au département des travaux publics un crédit supplémentaire de fr. 159,020-27, pour l'acquit de dépenses de 1840 et années antérieures.

## ART. 2.

Ce crédit sera réparti de la manière suivante :

1° Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage et éclairage du ministère . . . . . fr.	12,782 11
2° Papiers pour l'administration centrale des postes et le service des provinces.	2,500 00
3° Routes . . . . .	148 15
4° Poldres . . . . .	84,036 77
5° Personnel des ponts et chaussées . . . . .	31,417 64
6° Personnel des postes . . . . .	14,156 03
7° Matériel des postes . . . . .	8,645 25
8° Transport des dépêches (postes) . . . . .	3,500 00
9° Remboursements aux offices étrangers (postes) . . . . .	1,834 32
Total égal. . . . . fr.	<u>159,020 27</u>

## ART. 3.

Le montant de ce crédit sera couvert, à concurrence de fr. 137,666-17, au moyen des transferts dont l'indication suit, savoir :

*Du budget des travaux publics, exercice 1839.*

Chap. I <sup>er</sup> , art. 5 . . . . . fr.	1,996 50
Chap. IV, art. 12 . . . . .	8,385 51
» art. 13 . . . . .	5,538 26
Chap. VI, art. 3 . . . . .	1,200 00
» art. 4 . . . . .	300 00
» art. 5 . . . . .	6,608 07
Chap. VII, art. 3 . . . . .	36,922 14
Chap. VIII, article unique . . . . .	1,250 00

*Du budget des non-valeurs et remboursements, exercice 1839.*

Chap. II, art. 3 . . . . .	1,498 46
----------------------------	----------

*Du budget de l'intérieur, exercice 1839.*

Chap. IV, art. 1 <sup>er</sup> . . . . .	1,050 84
» art. 2. . . . .	6,114 71
» art. 4. . . . .	8,724 00
» art. 5. . . . .	5,725 00

*Du budget des travaux publics, exercice 1840.*

Chap. I <sup>er</sup> , art. 5. . . . .	3,677 00
Chap. III, art. 9. . . . .	2,120 04
A reporter . . . . . fr.	<u>91,110 53</u>

( 7 )

	Report. . . fr.	91,110 53
Chap. VIII, art. 1 <sup>er</sup> . . . . .		1,500 00
» art. 4. . . . .		1,347 50
Chap. IX, art. 1 <sup>er</sup> . . . . .		9,293 83

*Du budget des non-valeurs et remboursements ,  
exercice 1840.*

Chap. II, art. 3. . . . .	28,596 14
» art. 4. . . . .	5,818 17
Total égal. . . fr.	<u>137,666 17</u>

Mandons et ordonnons, etc.

Donné à Ardenne, le 13 mars 1841.

LÉOPOLD.

Par le roi :

*Le ministre des travaux publics,*

CII. ROGIER.

8

## **ANNEXES.**

TABLEAU N° 1. — MATÉRIEL.

Tableau des créances restant à liquider sur les exercices antérieurs à 1841.

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS DES INTÉRESSÉS.	NATURE DES CRÉANCES.	1839.	1840.	TOTAL.
1	Hayez (M.)	Fourniture d'impressions.	"	84 95	84 95
2	Devolder (J.)	Id. de poêles et accessoires.	"	224 00	224 00
3	Heymen	Une année d'abonnement au journal l' <i>Émancipation</i> .	"	60 00	60 00
4	Vandenbrande et C <sup>e</sup>	Fourniture d'une pompe à incendie et accessoires.	"	576 00	576 00
5	Haumann	Id. de nattes.	"	68 00	68 00
6	Frischmann et C <sup>e</sup>	Id. d'huile épurée, bougies, etc.	"	843 80	843 80
7	Le même.	Id. de lampions.	"	106 00	106 00
8	Le même.	Id. d'huile épurée, bougies, etc.	856 77	"	856 77
9	Popp (P.-G.)	Une année d'abonnement au <i>Journal de Bruges</i> .	"	56 00	56 00
10	Vanbeneden (G.)	Ouvrages de menuiserie.	1,056 38	"	1,056 38
11	Payen-Allard.	Id. de peinture.	1,014 92	"	1,014 92
12	Kerckx (N.-J.-B.)	Id. de ferblanterie.	"	90 75	90 75
13	Weissenbruch (L.)	Fourniture d'exemplaires du <i>Bulletin officiel</i> .	"	6 25	6 25
14	Pelseeneer (G.)	Réparation d'un fauteuil.	"	10 00	10 00
15	Bosman P.-J.)	Location de voitures pour le délogement des bureaux.	"	259 28	259 28
16	De Champs (J.), et Combaz (J.)	Fourniture de charbons.	"	191 25	191 25
17	Melot (J.-N.)	Ouvrages de maçonnerie.	"	9 17	9 17
18	Devroom (P.-M.)	Fourniture d'impressions.	1,632 75	"	1,632 75
19	Van Dooren (B.-J.)	Id.	"	275 50	275 50
20	Scoyer (A.)	Fournitures de charbons.	"	112 00	112 00
21	Verhulst (L.)	Id. de bureau.	"	534 05	534 05
22	Decq (Aug.)	Id. de livres, etc.	"	127 50	127 50
23	Lambotte (M.)	Id. de bois de chauffage.	1,079 00	900 12	1,979 12
24	Rensing (A.)	Pour reliure de livres.	144 65	"	144 65
25	Septfontaine (Jacques).	Ouvrages de menuiserie.	"	280 60	280 60
26	Schaefer (H.)	Pour reliure de recueils.	"	149 25	149 25
27	Ghiesbreght (J.-B.)	Raccommodages et entretien de pendules.	"	95 00	95 00
28	Rollinger (P.)	Menues dépenses.	"	111 05	111 05
29	Vanderasten	Travaux de vitrage.	"	183 75	183 75
30	Eliat	Fournitures de paniers.	"	59 00	59 00
31	Hermans	Ramonage des cheminées.	"	70 00	70 00
32	Boireaux	Fournitures de bureau.	1,130 05	"	1,130 05
33	Jouvenel	Gravure et fourniture de cartes.	"	119 00	119 00
34	Tircher	Abonnement aux <i>Annales des ponts et chaussées et des mines</i> .	"	52 00	52 00
35		Abonnement à divers journaux.	"	213 32	213 32
			6,914 52	5,867 59	12,782 11

TABLEAU N° 2. — ROUTES.

*Tableau des créances restant à liquider sur les exercices antérieurs à 1841.*

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS DES INTÉRESSÉS.	NATURE DES CRÉANCES.	EXERCICE 1828.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
1	Dame veuve Legrand-Roisin. . .	Emprise de terrain faite pour la reconstruction du Pont de Nimy, situé sur la route de 1 <sup>re</sup> classe de Bruxelles à Mons. . . . .	148 15	148 15	Le mandat délivré par le gouvernement précédent, au profit du sieur Legrand-Roisin, n'ayant pu être encaissé par suite des événements politiques de 1830, sa veuve en réclame aujourd'hui le paiement.

10

TABLEAU N° 3. — POLDRES.

Tableau des créances restant à liquider sur les exercices antérieurs à 1840.

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS DES INTÉRESSÉS.	NATURE DES CRÉANCES.	EXERCICES		TOTAL.	OBSERVATIONS.
			1838.	1840.		
1	Hermans (J.-P.), bourgmestre de Stabroek.	Expertise des emprises effectuées pour le réendiguement du poldre de Lillo . . . . .	1,386 77	»	1,386 77	Cette créance n'a pu être liquidée, à cause de l'insuffisance du crédit alloué au budget de 1838.
2	Willems (P.-J.), entrepreneur des travaux d'achèvement du premier réendiguement du poldre de Borgerweert.	Indemnités accordées par justice et frais judiciaires . . . . .	»	82,650 00	82,650 00	<p>Par exploit du 15 juillet 1834, le sieur P.-J. Willems, entrepreneur des travaux d'achèvement du premier réendiguement du poldre de Borgerweert, a réclamé des indemnités s'élevant ensemble à fr. 82,286.</p> <p>Par jugement du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Bruxelles, il fut déclaré non fondé dans sa demande.</p> <p>Il interjeta appel et obtint, par arrêt de la cour de Bruxelles du 1<sup>er</sup> mai 1839, des indemnités s'élevant, en principal, à fr. 60,000.</p> <p>Le pourvoi en cassation du gouvernement a été écarté. L'arrêt du 1<sup>er</sup> mai 1839, a acquis ainsi force de chose jugée.</p> <p>Il y a donc lieu de procéder au paiement, en principal, intérêts et frais, des indemnités allouées par justice au sieur P.-J. Willems.</p> <p>La créance en principal est de . . . . . fr. 60,000</p> <p>Les intérêts, du 15 juillet 1834, date de l'exploit introductif d'instance, au 15 avril 1841, date présumée du paiement, s'élevaient à . . . . . 20,250</p> <p>Les frais sont évalués à . . . . . 2,400</p> <p style="text-align: right;">Total . . . . . fr. 82,650</p>
					84,036 77	